



Conseil économique et social

Distr. générale
16 avril 2009
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Dix-huitième session

Vienne, 16-24 avril 2009

Points 3 a) et 4 de l'ordre du jour

Débat thématique: "La fraude économique et la criminalité liée à l'identité"

**Tendances de la criminalité dans le monde et mesures prises:
intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine
de la prévention du crime et de la justice pénale**

Coopération internationale pour prévenir, poursuivre et réprimer la fraude économique et la criminalité liée à l'identité et mener des enquêtes sur ces infractions

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 39

Substituer au texte actuel:

39. Le Koweït a indiqué avoir ratifié la Convention contre la criminalité organisée et la Convention contre la corruption, qui concernaient toutes deux la fraude économique et les infractions connexes. À cet égard, il n'épargnerait aucun effort pour coopérer avec les autres États afin de réduire l'incidence de la fraude économique et de la criminalité liée à l'identité ainsi que de retrouver et d'arrêter les délinquants et les extradier vers les États compétents pour connaître des infractions commises. Le Koweït a souligné qu'il était nécessaire de faire appel à la coopération internationale pour combattre les activités des groupes criminels organisés qui avaient les moyens et l'intention de commettre plusieurs des infractions précitées dans de nombreux pays et, ce faisant, menaçaient l'économie mondiale et les réformes économiques menées dans les États Membres. Il a insisté sur la nécessité de promouvoir et d'appliquer les conventions internationales contre la fraude économique et la criminalité liée à l'identité, en particulier la Convention contre la criminalité organisée.

